



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)



1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire : « Nous allons pouvoir commencer ce Conseil Municipal, il s'agit du n° 9 pour aujourd'hui vendredi 13 novembre et je vais vous demander s'il vous plaît, à la demande des gens qui assistent au Conseil Municipal, que vous parliez beaucoup plus en face des micros pour qu'ils vous entendent. C'est une requête de leur part.

Compte tenu de l'ordre du jour, il faut d'abord que nous choissions notre secrétaire de séance. Je vous fais la proposition de Mr Bastien DIEPPOIS. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc Bastien DIEPPOIS est secrétaire de séance et il va donc faire l'appel s'il vous plaît. »

Mr DIEPPOIS Sébastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET (à partir de la question 17), Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD (à partir de la question 11), Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE (à partir de la question 4), Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Melle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr DENEUFVE, Mr VITAUX.

Représentés : Mr LENGLET par Mr LEVESQUE (jusqu'à la question 16), Mme ROBILLARD par Mme BRIFFARD (jusqu'à la question 10), Mr BEAUMES par Mme SUEUR, Mr SOUCHET par Mr BARBIER, Mme ELIE par Mme COINTREL-CAREL (jusqu'à la question 3).

Les conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.10.09

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2009 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Bien nous allons donc pouvoir commencer la séance avec le compte rendu en point n° 2. Est-ce qu'il y a des remarques sur la forme ? Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme MALLET : « Juste une demande de précision page 21, Mr LENGLET qui nous fait un état des lieux de la rentrée scolaire nous parle d'un nouveau marché avec une Société de restauration et je le cite. « Alors 10 centimes que nous avons voulu puisque nous nous sommes réunis là encore en commission pour définir le cahier des charges ». Je voulais savoir quelle commission et à quelle date ? Parce que je ne l'ai pas retrouvée, ni de commission scolaire ni de commission des appels d'offres. »

Mme le Maire : « D'accord. Donc nous vous apporterons la réponse après avoir vu Mr LENGLET sur ce sujet-là qui sera en retard ce soir mais espère nous rejoindre puisque vous savez que tout de suite il y a les remises de diplômes aux élèves du CFA. Pour moi c'est un lapsus parce qu'il n'y a pas eu de commission d'appels d'offres, compte tenu du niveau des marchés mais nous le laisserons dire les choses exactement. »

Mme MALLET : « C'est...nous nous sommes encore réunis en commission pour définir le cahier des charges. »

Mme le Maire : « Oui j'entends, je vois ce que vous voulez dire Mme MALLET. On va voir ça avec lui et on vous apportera réponse. »

« Arrivée de Mr PARISY. »

Y a-t-il d'autres remarques s'il vous plaît ? Modifications ? Non, alors à ce moment là nous allons passer au vote. Qui est contre ce compte rendu ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

3) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution des subventions communales exceptionnelles ci-dessous.

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mme BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Bonsoir. Donc nous proposons pour le :

- | | |
|--|---------|
| . COB Athlétisme
(Aide pour l'organisation de la Corrida pédestre qui aura lieu le samedi 12/12/09) | 5 000 € |
| . TENNIS DE TABLE MERS-TREPORT-EU
(Aide pour la montée en Nationale III de l'équipe masculine) | 2 500 € |
| . AERO CLUB EU-MERS-TREPORT
(Aide pour l'organisation de la manche de la Coupe de France d'ULM) | 550 € |

. EU FOOTBALL CLUB 2 000 €
(Aide pour la montée en division d'honneur de l'équipe 1^{ère}) »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Alors nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

4) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les décisions budgétaires modificatives sur les budgets VILLE, ASSAINISSEMENT, THEATRE suivant les tableaux joints en annexe 1.

Mme le Maire : « Je vais donner la parole en principal à Mr LEVESQUE. Quand on abordera les sujets sur l'Assainissement ce sera Mr GREBOVAL et les sujets concernant le Théâtre ce sera Mr BARBIER. »

Mr LEVESQUE : « Donc la décision modificative sur le budget Ville. En fonctionnement, dépenses de fonctionnement cela correspond tout d'abord aux subventions dont on vient de parler. Donc sont retirés 10 050 € sur la réserve des Associations sportives répartis, comme vous l'indiquait Mme BRIFFARD, à hauteur de 550 € pour l'Aéroclub, 5 000 € pour le COB Athlétisme, 2 000 € pour l'Eu Football Club et 2 500 € pour le Tennis de Table. De plus nous attribuons sur fêtes et cérémonies une subvention à l'Amicale du personnel communal pour les jouets de Noël. »

Mme le Maire : « Est-ce que vous voulez des votes séparés ou un vote bloqué ? On peut enchaîner sur l'assainissement ?

L'assainissement, Mr GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « Oui. Bonjour tout le monde. Au budget assainissement pour la section investissement, en dépenses on retire du compte 2315 programme 201 assainissement divers travaux d'assainissement 105 000 € et on les replace sur le programme 239 travaux assainissement rue Galy secteur du Lycée.

En section dépenses le compte 6152 assainissement entretien réparation biens immobiliers moins 5 100 € pour mettre sur le compte 6378 assainissement autres taxes et redevances taxes station d'épuration 5 100 € ce qui revient à 0.

Je voudrais donner quelques explications sur l'assainissement travaux. Tous ces travaux ont été prévus dans le budget 2009, seulement, quand nous avons fait l'assainissement nous devons réparer l'assainissement existant et comme c'était en très mauvais état, nous avons été obligés de repasser par de l'assainissement neuf d'où la différence. »

Mme le Maire : « Il y avait eu des explorations caméra et pour autant n'avaient pas été vus les dégâts qui n'étaient pas dûs à l'ouverture du chantier.

Maintenant le budget Théâtre.

« Arrivée de Mme ELIE. »

Budget Théâtre, Mr BARBIER s'il vous plaît. »

Mr BARBIER : « Bonsoir à tous. Donc ce sont des décisions modificatives sur la section fonctionnement. Sur les dépenses, sur le compte 6232 fêtes et cérémonies 10 000 €, 64131 rémunération 5 500 €, 64168 autres emplois d'insertion 3 000 €. Ce qui correspond à un total de 18 500 € et qu'on équilibre avec des recettes 7062 redevance et droit des services à caractère culturel 5 000 € et participation à d'autres organismes sur le compte 7478 de 13 500 €. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Non. »

Mme le Maire : « Mme RADE. »

Mme RADE : « Pouvez-vous nous dire Monsieur la participation autres organismes, qui sont ces organismes ? »

Mr BARBIER : « En fait la participation des autres organismes ce sont les aides supplémentaires qui n'étaient pas prévues et que l'on a réussi à avoir par l'ODIA qui est l'Office de Diffusion et d'Information Artistique. Donc ce sont des aides à la diffusion de spectacles etc et les 5 000 €, ce sont des recettes supplémentaires, en l'occurrence, ce sont plus de ventes de billets que nous avons prévues. »

Mme le Maire : « Pas d'autres questions ou remarques ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

Mr GOUET : « Madame. »

Mme le Maire : « Mr GOUET. »

Mr GOUET : « Excusez-moi. Maintenant que ces subventions sont attribuées et budgétées, je voudrai simplement faire une petite remarque. Une équipe sportive donc qui a l'habitude de faire le yoyo qui monte dans une division supérieure et qui, l'année suivante redescend et remonte et redescend, reçoit tous les 2 ans une subvention exceptionnelle. Ce qui n'est pas le cas d'une équipe qui elle, monte une année et reste ensuite dans la division supérieure sans redescendre et qui n'en a que d'autant plus de mérite. Donc l'équipe qui fait le yoyo est avantagée par rapport à l'autre. Voilà. C'est une simple remarque. »

Mme BRIFFARD : « Je ne pense pas qu'elle soit avantagée. »

Mme le Maire : « Mme BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Pardon. Je ne pense pas qu'elle soit avantagée au vu de son budget et elle n'a pas fait le yoyo puisqu'elle était montée en saison dernière. Elle est descendue en 2^{ème} phase de championnat et là, elle est remontée cette année donc en 1^{ère} phase de championnat et je pense que là elle va y rester car apparemment les matchs s'annoncent plutôt bien pour eux. »

Mr GOUET : « Je ne parlais pas spécialement du Tennis de Table. C'est le cas aussi du Football club. »

Mme BRIFFARD : « Nous n'avons pas donné d'aides exceptionnelles au Football club depuis 2 ans. Donc je citais tout-à-fait le Tennis de table parce que là vous étiez en train de parler de yoyo et pour moi, c'était eux. Pour une montée, je n'ai pas donné à autre club que le Tennis de table. »

Mme le Maire : « Je crois Mme BRIFFARD que Mr GOUET veut faire référence aux 20 000 € qui ont été prêtés au Club. »

Mme BRIFFARD : « Oui mais ça c'est tout-à-fait différent donc ce n'est pas une aide pour une montée. »

Mme le Maire : « C'est un prêt qui sera remboursé, les 20 000 €, on est d'accord. »

Mme BRIFFARD : « Oui. »

Mme le Maire : « Donc on n'est pas sur le même terrain dans la mesure où, apparemment, il y a eu des défauts de gestion antérieurs qui s'avèrent bien pires que ceux à l'époque où nous avons prêté cet argent puisque depuis, il y a même un litige sur des non déclarations d'employés faites dans les temps anciens. Donc la difficulté pour le club de Foot est bien pire que celle annoncée à l'époque où nous avons prêté les 20 000 €. Mais on aurait pu le vérifier si on avait eu des dossiers en Mairie à l'époque. »

Mme BRIFFARD : « Oui et puis, de toute façon, nous n'avons pas eu de montée dernièrement depuis notre mandat. »

Mme le Maire : « J'ai entendu votre remarque Monsieur, je l'entends et je vous la laisse propriétaire. Qui a d'autres choses à ajouter ? Non ? On peut reprendre l'ordre du jour avec le point n° 5. »

5) ADMISSION EN NON VALEUR

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'admission en non valeur des sommes suivantes :

impayés cantine scolaire – montant inférieur au seuil de poursuite : 9,10 €

impayé redevance d'occupation du domaine public - montant inférieur au seuil de poursuite : 43,50 €

soit la somme totale de 52,60 €.

Mme le Maire : « Est-ce que vous voulez plus d'informations ? Sachant qu'on ne peut pas donner les noms de ceux qui oublient de payer et je serai très gênée si vous deviez demander quelques noms qui figurent dans cette copie. »

Mr LAMORIL : « S'il vous plaît. »

Mme le Maire : « Mr LAMORIL. »

Mr LAMORIL : « Je voulais simplement une petite précision en ce qui concerne l'impayé cantine scolaire, est-ce que c'est une famille qui a les moyens de payer et qui ne veut pas payer ou une famille qui n'a pas les moyens de payer ? »

Mme le Maire : « C'est le Trésor Public qui poursuit et vous savez, pour avoir été aux affaires assez longtemps qu'il n'y a pas de processus jusqu'à une certaine somme que je ne voudrai pas dire ici. Et je ne souhaite pas que l'information soit trop divulguée dans le sens où je ne souhaiterai pas que ce soit une méthode de fonctionnement pour certains. »

Mr LAMORIL : « Je vous remercie. »

Mme le Maire : « Vous êtes d'accord avec moi ? On est d'accord. »

Mr VITAUX : « Une question juste concernant l'admission en non valeur pour le domaine public. L'occupation du domaine public c'était ce qui concerne des personnes qui font le marché en règle générale non ? »

Mme le Maire : « Il y a d'une part les marchés mais là, on retrouve principalement des échafaudages. Et puis aussi un café qui n'existe plus sur le territoire communal.

Alors à défaut d'autres questions ou remarques nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

6) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Mr LEVESQUE : « Suite au départ de Madame PERROT-LAMBERT, Receveur municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du nouveau Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, qui sera versée pour l'année 2009, au prorata du temps de fonction.

- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 2003 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et soit attribuée à Madame GUILBERT Catherine qui a donc succédé à Mme PERROT-LAMBERT.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45 € montant révisable selon la demande du Trésorier et les textes fixant les conditions de cette révision.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Des remarques ? Non. Alors on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie.

Merci

Mr LEVESQUE. »

7) SERVICE MUNICIPAL D'ARCHEOLOGIE – FOUILLES DE SAUVETAGE SUR LA COMMUNE DE COLLEVILLE (76)

La découverte fortuite des vestiges d'une villa gallo romaine lors du creusement d'un bassin d'orage sur la Commune de Colleville (76400) pas très loin de Fécamp nécessite la réalisation d'une fouille de sauvetage urgent.

Le Service Municipal d'archéologie, sollicité par la DRAC, a accepté de réaliser cette intervention.

Un devis, joint en annexe n°2, a été établi et s'élève à la somme de 41 685,65 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal,
- de donner son accord pour la proposition de devis établie par le Service Municipal d'Archéologie,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération de fouilles.

Mme le Maire : « Ce devis nous l'avons eu par fax en date du 13 novembre, le fax de confirmation pour donc aller faire ces fouilles d'archéologie sur un temps prévu de 3 semaines sur le terrain. Vous avez tout le détail dans le devis et il faut votre acceptation pour qu'ils puissent aller faire ce travail.

Des questions ? Non. Des remarques ? Non plus. A ce moment là nous allons passer à l'approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité je vous remercie. »

8) PERSONNEL COMMUNAL : Emploi occasionnel : service municipal d'archéologie

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels pour besoins occasionnels (fouilles archéologiques préventives) conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé la création d'emplois pour les besoins suivants :

- **Service Archéologie** : 2 emplois à temps complet
 - . Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (cat.C)
 - . Période : du 16 novembre au 15 décembre 2009
 - . Rémunération : indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Condition d'emploi : recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 / 2^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :
. d'autoriser la création de ces emplois,
. d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir.

Mme le Maire : « Sur ce contrat à durée déterminée vous vous doutez bien, puisque c'est pour mettre en application au 16 novembre, que nous avons une idée de qui nous allons recruter. Y a-t-il des questions ? Non. Des remarques ? »

Mr DUJEANCOURT : « Une fois les frais de personnel déduits, est-ce que l'on sait quelle sera la recette nette pour la prestation du service archéologique ? »

Mme le Maire : « On va me retrouver la ligne dans le devis précédent. Vous voyez que l'on est sur des coûts de personnel, en gros si vous voulez, on ne dépasserait pas 20 000 € en coût de personnel on sera bien en dessous et on aura une recette de 40 000 €. Il faut savoir que dès la fin du 1^{er} mois on a au moins 37 % du coût global qui nous est versé de façon à ce que nous ayons une gestion plutôt simple de ces dossiers là.

Est-ce que ces réponses vous suffisent ? Mais il faut réaffecter dans le devis des techniciens Mairie et puis des techniciens recrutés. Donc vous êtes sur les occasionnels où on a 2 fois 2 810. Il peut y avoir appel en fonction de ce qui va être trouvé à quelques techniciens supplémentaires, si en fonction des objets, le travail d'écriture demande à être visé par des spécialistes. Mais, à priori, on est voyez sur un faible coût en recrutement par rapport au personnel qu'on a dans l'enceinte de la Mairie.

Donc sur cet emploi occasionnel outre cette remarque, on vous apportera, Mr DUJEANCOURT, les détails. On peut passer au vote si vous le voulez.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

9) PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE, voulez-vous nous développer ce sujet ? »

Mr LEVESQUE : « La réglementation prévoit que les collectivités territoriales sont tenues de continuer de verser un salaire à leurs agents en incapacité de travail. Afin de se protéger contre les risques financiers liés à cette obligation de protection sociale, il convient de souscrire une assurance statutaire.

L'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n°86-552 du 14 mars 1986 autorisent les collectivités à donner pouvoir au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale afin de souscrire, pour leur propre compte, un **contrat groupe d'assurance collective**, garantissant les risques qu'elles encourent à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité (maladie ordinaire, maternité, congé de longue maladie et de longue durée) et d'accidents ou de maladies imputables au service.

Le contrat actuel arrivera à son terme le 31 décembre 2010. Les procédures préalables à l'organisation de la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat, doivent être organisées sans délai, conformément au formalisme prévu par le Code des marchés publics.

En l'absence de délibération, la Mairie d'Eu ne serait pas en mesure de rejoindre le contrat groupe en cours d'exécution du contrat et ne serait alors plus assurée.

Par conséquent, afin de poursuivre la collaboration avec le Centre de gestion, il convient de confier à celui-ci, par délibération du Conseil Municipal, le soin d'organiser la mise en concurrence.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et de charger le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Mairie d'Eu des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (titulaires ou stagiaires) : Décès, Accident du travail ou maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires de droit public : Accident du travail, Grave maladie, Maladie ordinaire, Maternité.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans**
 Effet : **1^{er} janvier 2011**
 Régime du contrat : **capitalisation**

Et il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.»

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Mr PARISY. »

Mr PARISY : « Une petite question. Quand vous parlez de capitalisation, il n'y a absolument pas de contrat retraite je pense ? Parce qu'en prévoyance on ne peut pas parler de capitalisation ? On parle bien que de la prévoyance pure et simple parce que la capitalisation pour moi c'est de l'épargne et là, on ne fait pas de retraite, vous restez sur la branche prévoyance ? Et pourquoi ils marquent capitalisation alors ? »

Mme le Maire : « C'est le mode de stockage de l'argent. »

Mr PARISY : « Oui. Je veux bien. »

Mme le Maire : « C'est la reconduction de ce qui était antérieurement. »

Mr PARISY : « Et la 2^{ème} question... »

Mme le Maire : « Et de toute façon s'il y avait une modification à apporter, le centre de gestion nous le dirait. »

Mr PARISY : « Voilà c'est ce que j'allais dire. »

Mme le Maire : « Mais en tout cas c'est une reprise exacte des propos antérieurs. »

Mr PARISY : « Est-ce qu'il y a dans le même cas, est-ce qu'on profite de ce système de revoir le contrat pour augmenter les garanties précédentes que je ne connaissais pas ? »

Mme le Maire : « On demande au centre de gestion de faire des propositions. »

Mr PARISY : « D'accord. »

Mme le Maire : « C'est lui qui va préparer le travail. »

Mr PARISY : « Parce qu'aujourd'hui... »

Mme le Maire : « En fonction des choix possibles, il nous soumettra des propositions. »

Mr PARISY : « Parce que dans les contrats groupes, c'est vrai qu'à garantie supplémentaire on peut avoir un prix égal donc c'est l'occasion c'est vrai. D'accord. »

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE, pour ma culture personnelle c'est une histoire de combien d'euros par an ? »

Mr LEVESQUE : « De mémoire sur 2009, 328 000 €. »

Mme le Maire : « Déjà, c'est un beau dossier. »

Mr PARISY : « Ca va fluctuer puisque les évolutions de carrière font que dans le cadre du contrat collectif, vous avez des gens qui changent de groupes, de catégories, donc ça ne peut qu'évoluer. Donc le budget ira toujours en augmentant. Mais tant mieux. Pour eux, tant mieux. »

Mme le Maire : « Tout dépend des évolutions de carrières et si effectivement on a que des gens âgés si on fait des recrutements jeunes. Tout dépend comment on gère la pyramide des âges au sein d'une collectivité. Mais une collectivité ne fait pas l'autre et là-dessus on est juste dans la généralité pour l'instant. On verra après ce qu'ils nous proposeront et comment on ouvrira les marchés. Donc ils vont nous aider à monter ce dossier préalable. Mr GAOUYER. »

Mr GAOUYER : « Est-ce qu'il y a eu un changement de procédure par rapport à il y a 4 ans ? »

Mme le Maire : « Non, on prend le centre de gestion pour qu'il nous soumette les cas de figure du mode de présentation et c'était déjà comme ça antérieurement.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité c'est formidable. »

10) CREATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU 01/01/2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 22 octobre 2009,

Considérant que les nécessités de service ont été prises en compte pour déterminer les règles de mise en œuvre du compte épargne temps,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création du compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2010 selon les dispositions ci-jointes en annexe n°3.

Mme le Maire : « Ce compte épargne temps serait créée à partir donc du 01 janvier 2010 au sein de la Ville d'Eu et vous savez que c'est un dispositif facultatif ouvrant aux agents territoriaux qui le souhaitent, la possibilité de capitaliser sous certaines conditions les droits à congés sur plusieurs années qu'ils pourront utiliser sous forme de congés rémunérés.

Le compte épargne temps est ouvert à la demande de l'agent titulaire ou non titulaire de droit public. Pour se faire, il doit occuper un emploi permanent à temps complet ou à temps non complet et il doit être employé de manière continue et avoir accompli au moins 1 année de service.

Ce compte épargne temps peut être alimenté dans la limite de 22 jours par an par le report de jours de RTT, de jours de congés annuels, de jours de congés exceptionnels. La demande d'alimentation du compte doit intervenir avant le 31 décembre de chaque année. Le droit à congés cumulés sur le compte épargne temps, CET, sont valables 5 ans à compter de la date à laquelle l'agent totalise 20 jours ouvrés sur son compte.

L'alimentation de ce compte épargne temps fait l'objet d'une demande individuelle de l'agent. La demande de congés doit être réalisée moyennant le respect d'un préavis variable selon la durée du congé. Les agents peuvent utiliser de plein droit leur contrat épargne temps à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité, pour accompagner une personne en fin de vie avant de cesser définitivement leurs fonctions ou avant de cesser définitivement leurs fonctions.

A noter que la demande doit être compatible avec le bon fonctionnement du service. En cas de mutation ou de détachement, l'agent conserve le bénéfice de l'épargne réalisée. En cas de décès de l'agent, ses ayants droits peuvent prétendre à une compensation financière des congés non pris au titre du contrat épargne temps.

Donc, vous voyez que ce sont des dispositions nouvelles pour la Mairie d'EU et que toute cette démarche a été faite avec l'accord des représentants du personnel dans le cadre des réunions programmées en CTP.

Il vous est donc proposé d'approuver la création de ce compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier selon les dispositions que vous avez pu lire sur les annexes 3. Voilà le préambule. »

« Mr VITAUX. Des questions ? »

Mr VITAUX : « Oui Madame, plusieurs questions. Tout d'abord je voulais savoir comment vous allez faire pour mesurer ce compte épargne temps ? Va-t-il y avoir la mise en place d'un système de pointage du personnel ?

Ensuite je voulais comprendre également pourquoi vous limitez votre compte épargne temps à 5 ans, l'utilisation des congés à 5 ans acquis ? 5 ans c'est marqué, c'est la loi, vous le dites et est-il possible d'étendre au départ en retraite anticipée ou négociée pour ce compte épargne temps ? Autre question.

Et enfin je voulais savoir en cas de maladie si l'agent n'a pas fait valoir ses droits aux congés à la fin de ses 5 ans, est-ce que cela suspend ses droits acquis et est-ce qu'il y a possibilité de les reporter et par quel moyen ? »

Mme le Maire : « Vous m'avez posé beaucoup de questions et je crains d'en avoir oublié, je ne pensais pas que c'était avec autant de questions donc je n'ai pas tout noté le début. 5 ans c'est la loi. Après, compter avec une badgeuse, on n'a pas besoin d'une badgeuse pour les feuilles de congés c'est déjà ce qui figure, que ce soit les congés tels que je les ai énumérés de RTT, congés annuels, congés exceptionnels et pour l'instant, on est sous la forme papier et c'est tout-à-fait faisable. Après il pourra y avoir des discussions sur les badgeuses mais la mise en place du contrat épargne temps ne nous oblige pas à la badgeuse.

Concernant le départ en retraite, c'est à l'intérieur du document, toutes les annexes que vous avez, nous allons les retrouver mais on va pouvoir vous le donner. La maladie, l'article 5 c'est détaillé : « Lorsque l'agent a bénéficié de congés de longue maladie, de longue durée, de présence parentale ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie, le délai de 5 ans est prorogé de la

durée de ses congés. C'est le deuxième tiret avant la fin de la page. Et puis juste au-dessus, l'agent bénéficie d'un congé prévu à l'article 57 que ce soit congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, les congés pris au titre du compte épargne temps sont suspendus. »

Après, qu'est-ce que vous m'avez demandé ? Je ne voudrais surtout pas avoir oublié une réponse. Départ anticipé, c'est dedans, c'est dans ce qu'on vient de lire. »

« Mr PARISY. »

Mr PARISY : « Moi, ce n'est pas une question, c'est une remarque suite à la question de Frédéric VITAUX sur la badgeuse. Je trouve que le compte épargne temps, moi je suis quelqu'un qui est pour à 100 % et le fait de mettre une badgeuse, je trouve que ce serait un manque de confiance. Je trouve que, quand quelqu'un pose une journée de congés sur papier, moi je lui fais confiance. Le badge je suis contre à 200 %, la pointeuse aussi. On a évolué, évoluons jusqu'au bout et je suis désolé Frédéric mais je pense que les salariés n'iront pas tricher lorsqu'ils ne seront pas là l'après-midi c'est qu'ils auront posé leur journée de congés et qu'ils ne « bulleront » pas et donc je pense que... C'est pour répondre à la question de Frédéric je dis bien, je suis contre la badgeuse, je suis désolé mais chez moi, j'espère qu'il n'y aura jamais de badgeuse. »

Mme le Maire : « Je ne pense pas que le sujet soit la badgeuse. C'est restons sur le compte épargne temps s'il vous plaît. Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Est-il prévu que, quand même vous fassiez au bout d'un an d'activité de ce compte épargne temps, une sorte de bilan pour voir un peu s'il y a une parfaite adéquation entre ce que vous avez dans le texte de loi et ce qui a été mis en place au sein de la Mairie. »

Mme le Maire : « Je ne pense pas qu'on pourra faire le bilan au bout d'un an puisqu'ils ne pourront pas en profiter pour l'instant. Ce sera dès les premiers moments où ils auront le droit d'en profiter qu'il faudra surtout faire le bilan parce qu'ils peuvent assez rapidement les utiliser mais s'ils les mettent à la fin de la 1^{ère} année en réserve nous n'aurons pas de difficultés dans le dossier. Nous les aurons après. Et puis, surtout, avec cette idée que quelqu'un qui a besoin de ces congés là doit le demander avec préavis. Et il reste malgré tout dans la fonction publique la nécessité de service donc, ce sera examiné. Mais on voit beaucoup à l'heure actuelle des gens mettre en réserve en préparant leur départ en retraite. »

Mr PARISY : « Je pense que la 1^{ère} durée pour juger sera 5 ans puisqu'on peut les prendre dans 5 ans. On peut bien sûr les demander avant mais pour vraiment juger je pense qu'il faut qu'il soit passé même pas 5 ans, 6 ans, 5 + 1 ce qui fait 6 ans puisqu'automatiquement il y a une durée pour acquérir ses droits. »

Mme le Maire : « Et vous voyez clairement qu'il faut que la personne ait fait la demande avant le 31 décembre pour ouvrir ça. »

D'autres questions ? Non. Alors nous passons au vote si vous voulez bien. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité.

Les représentants du personnel seront contents et le personnel, oui parce que je veux dire par là, les représentants du personnel parce que cela a été quelque chose de discuter. Et forcément oui le personnel, s'ils ont envie d'utiliser ce produit. »

11) PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe l'assemblée que des propositions ont été faites par les représentants du personnel communal lors du comité technique paritaire du 17 septembre 2009 afin de modifier le versement de la prime de fin d'année en novembre 2009, notamment la part fixe et la part variable liée à l'absentéisme des agents.

Madame le Maire précise qu'un accord a été trouvé avec les représentants du personnel lors du comité technique paritaire du 13 octobre 2009, que les modifications ont été approuvées lors du comité technique paritaire du 22 octobre 2009 et qu'il convient de délibérer.

Il est proposé que la part fixe passe de 625,69€ à 625€ et que la part variable passe de 477,21€ à 575€, à compter de 2009.

Les autres dispositions des délibérations du 12 novembre 2002 et du 14 novembre 2003 relatives à l'attribution de cette prime demeurent inchangées.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 des budgets ville, théâtre et camping 2009.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la modification des montants de la part variable et de la part fixe de la prime de fin d'année.

Mme le Maire : « Arrivée de Mme ROBILLARD. »

« La somme de 477,21 € était fixée depuis l'année 2003. Mr PARISY vous voulez la parole ? »

Mr PARISY : « Juste une question sur le fait d'augmenter d'une proportion assez importante la partie je dirais variable, est-ce que c'est le constat ou une peur de voir de l'absentéisme ? Ou est-ce simplement pour dire je veux faire voir que la personne qui est très présente est récompensée les gens qui à la rigueur s'arrêteraient plus facilement se verraient pénaliser. Est-ce qu'il existe de l'absentéisme ou est-ce que c'est une crainte ? »

Mme le Maire : « L'absentéisme n'est pas nouveau. Les processus liés à la part variable tenant compte de l'absentéisme, les mêmes modalités sont reconduites.

D'autres questions ? Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Je pense que Mr PARISY voulait savoir comment allait l'absentéisme, s'il y avait une progression ou une résorption c'est tout ? »

Mme le Maire : « Je n'ai pas entendu cette question là. Il a parlé de l'incitation « par rapport à ». Vous aviez mis en place par rapport à une incitation, nous n'avons pas changé les modalités puisque nous ne sommes qu'au début d'une négociation avec le personnel et il fallait d'abord statuer sur la prime de fin d'année avant d'aborder les problèmes de fonds par rapport à ça, mais il y a un certain absentéisme qui me semble sensiblement le même que le bilan 2007 que j'ai reçu. »

Mr PARISY : « De toute façon l'absentéisme, on ne peut pas aller outre. Je trouve que s'il y a absentéisme c'est qu'il y a une délivrance médicale et on n'a pas à contester je pense même si c'était contestable, on n'a pas à contester je pense une décision médicale, si le médecin généraliste ou le chirurgien ou quoi que ce soit enfin le corps médical a accordé une absence qu'il a justifiée

même si elle est exagérée, tant pis, je suis désolé de dire ça mais ce n'est pas notre problème je dirais quelque part en tant qu'employeur, on n'a pas le droit de juger. »

Mme le Maire : « En tant qu'employeur nous n'avons pas à contester ou alors s'il y a une procédure à mettre en place, elle est réglementaire et en tout cas nous retournons à tous les personnels qui nous envoient le document d'arrêt de travail avec le diagnostic. Nous n'avons pas à recevoir le papier d'arrêt de travail où il y a un diagnostic et c'est retourné aussi vite. »

Mr PARISY : « Je pense que c'est du secret médical. »

Mme le Maire : « Tout à fait et j'aimerais bien que tout le personnel le comprenne. »

Mr PARISY : « Puis après de toute façon il y a la sécu qui intervient et... »

Mme le Maire : « Non ce n'est pas la sécu. »

Mr PARISY : « Non, mais s'il y avait un contrôle à effectuer je pense que même les médecins sont contrôlés sur leurs actes, sur leurs prescriptions et tout je pense. Je pense que le Docteur GAOUYER et non pas l' élu peut me répondre sur cette question. Je pense que vous avez des contrôles ou sur les prescriptions ou sur le... »

Mme le Maire : « Monsieur GAOUYER, vous voulez répondre ? »

Mr GAOUYER : « Nous n'avons pas des contrôles, nous avons des statistiques qui nous sont envoyées régulièrement tous les ans et ces statistiques sont comparées par rapport aux statistiques globales de la profession. C'est tout ce qu'il y a. »

Mme le Maire : « Personne d'autre ne demande la parole ? Et bien nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

12) TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, D'EQUIPEMENTS ET DE REPARATIONS DIVERSES DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX – MARCHE A BONS COMMANDE : AVENANT N°2 POUR INTEGRATION DE PRIX SUPPLEMENTAIRES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché à bons de commande de travaux d'aménagements, d'équipements et de réparations diverses de la voirie et des réseaux a été conclu pour quatre ans à compter du 1^{er} février 2006 avec la société EBTP.

Mr GREBOVAL : « Nous avons des marchés à bons de commandes comme tout le monde sait pour l'aménagement des travaux. Le prix du marché indiqué au bordereau de prix, ne permettant pas de réaliser les travaux du parvis de la Collégiale en changeant les silex pour mettre de l'enrobé de couleurs sur la Place Guillaume Le Conquérant. Au cours du mois de novembre il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter au prix du bordereau par avenant n° 2 au marché.

Il est demandé au Conseil Municipal :
d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché signé avec la société EBTP.

Ces dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget 2009 : Compte 2315, programme 822V. »

Mme le Maire : « Je vais redonner la parole à Mr GREBOVAL pour qu'il nous explique pourquoi enlève-t-on les silex. »

Mr GREBOVAL : « Oui on enlève les silex car il y a des chutes. Ils ne tiennent pas, cela fait des trous et puis il faut changer un peu et ça ne fera pas plus mal. Nous mettrons de l'enrobé de la même couleur que les silex pour ne pas que ça jure. Nous avons demandé l'autorisation aux ABF qui nous ont répondu par écrit, chose qui n'arrive que rarement. »

Mme le Maire : « Vous êtes en train de me dire que vous allez l'encadrer ? C'est-à-dire qu'en fait, il faut comprendre que les silex sont des galets éclatés, qui sont pris dans une masse de ciment, les voitures roulent dessus et décollent les silex. Une fois que le silex est décollé, c'est un trou. Par exemple, pendant le marché il y a encore eu un marché récemment où il y a eu deux accidentés, les gens se tordent les chevilles là-dedans. Sur la partie circulation de voitures nous allons faire cette 1^{ère} étape. »

Mr GREBOVAL : « Jusqu'à la Place d'Orléans. »

Mme MALLET : « L'enrobé de couleur rouge c'est ça ? »

Mr GREBOVAL : « Non non on ne met pas du rouge, c'est du gris. »

Mme le Maire : « Pour être proche de la couleur des silex. Pas d'autres questions ? A ce moment là on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

13) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS HALTE DES LUTINS – VILLE D'EU **AVENANT N°1**

Il est proposé la signature d'un avenant n°1 à la convention municipale d'objectifs qui a fait l'objet de la délibération du conseil municipal le 10 juillet dernier.

L'objet de l'avenant est de modifier l'âge d'accueil des enfants à la Halte des Lutins, défini à la fois dans le préambule de la convention et aux objectifs énumérés au second chapitre.

Les enfants sont ainsi accueillis dès l'âge de deux mois.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention municipale d'objectifs avec la Halte des Lutins (Compte 6574)

Mme le Maire : « Monsieur LENGLET n'étant pas là, je vais évoquer à sa place le point 13 sur la convention municipale d'objectifs la Halte Les Lutins. Il y a déjà un premier avenant parce que dans le document de base était écrit qu'on pouvait accueillir les enfants de 3 mois et en fait il s'agit d'accueillir les enfants dès 2 mois. Donc c'est quand même une question de responsabilité 3 mois et 2 mois donc il fallait modifier. Ce mot « 3 mois » on l'enlève pour mettre le mot « 2 mois ».

Y a-t-il des questions sur ce sujet là ? Non. Alors on va passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

14) RENOVATION DU PAS DE TIR MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme BRIFFARD : « Il s'agit d'améliorer les conditions d'entraînement et surtout pour l'organisation des compétitions au niveau régional. Cela nécessite la rénovation et la remise en état du sol et des murs du pas de tir situé allée Hélène Boucher.

Le projet, soutenu par la Société de tir du canton d'Eu forte de ses 168 adhérents, est évalué à la somme HT de 3 682,26 €, soit 4 403,98 € TTC et consiste en la pose d'une nouvelle moquette et la réfection de peintures après nettoyage des surfaces actuelles.

Sachant que la réhabilitation d'équipements sportifs peut être subventionnée par le Conseil Départemental, et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
3 682,26 € HT	Subvention CG (50%) : 1 841,13 €
	Part ville : 1841,13 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec les entreprises.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BP 2009 : Compte 2313 programme 212. »

« Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme le Maire : « Il faut noter que si c'est nous qui faisons la demande de subvention, il y a subvention. Si c'est le tir qu'il a fait il n'y a pas de subvention. Donc c'était intéressant que ce soit nous qui allions sur le sujet.

Des questions ? Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Quels sont les impératifs de dates pour la réalisation de ces travaux ? »

Mme BRIFFARD : « Il n'y a pas d'impératifs. »

Mme le Maire : « Il n'y a pas d'impératifs. Après avoir vu techniquement avec eux il était intéressant que ce soit nous qui prenions ce dossier. Il n'y a pas d'obligation rapide mais il y a bien un moment où il faut démarrer la demande de subvention, on est obligé de passer au Conseil Municipal pour avoir l'autorisation à demander subvention.

Pas d'autres questions ? Donc à ce moment là on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

15) CLASSEMENT DE VOIRIE : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC APRES ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle que, par délibérations du Conseil municipal en date du 27 octobre 2006 (n° 06/90, 06/91, 06/92, 06/93, 06/94,06/95), la ville d'Eu a décidé d'appliquer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal, après enquête publique et sans indemnité, des voies privées suivantes :

- I-** Rue Charles DARWIN,
Rue Charles NICOLLE, Rue du professeur BERTHELOT,
Ruelle BERTHELOT, Rue du professeur Claude BERNARD
- II-** Rue Pierre CORNEILLE
- III-** Lotissement LA FERMETTE
- IV-** Cité DELEPINE
- V-** Rue des coteaux du Levant
- VI-** Rue de LONDRES, rue de HAAN,

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord pour prononcer l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des trottoirs des parcelles cadastrées suivantes :

Rue Charles DARWIN, Rue Charles NICOLLE : **E n°659**

Rue Professeur BERTHELOT, ruelle BERTHELOT, rue du professeur Claude BERNARD :
E n° 358

Rue Pierre CORNEILLE : **E n° 523**

Lotissement LA FERMETTE : **AC n° 392**

Cité DELEPINE : Avenue du grand Parc, Allée du Mesnil, Allée de Mancheville : section **E n°530**

Rue des coteaux du Levant : **AC n° 473**

Rue de LONDRES, rue de HAAN: **A n° 312 et A n° 381**

Mme le Maire : « Voulez-vous que je détaille où sont toutes ces rues ? Non ? C'est clair pour tout le monde ?

L'enquête publique a été faite réglementairement et c'est Monsieur Michel GUEROUT qui l'a faite du 4 septembre au 5 octobre 2009 et il m'a rendu la copie en disant qu'il y a un avis favorable, sans réserve, le 20 octobre 2009 assorti des recommandations suivantes : l'acte de classement d'office devra comporter l'approbation d'un plan d'alignement, à la clôture de l'enquête après consultation du rapport du commissaire enquêteur, une délibération du Conseil Municipal prendra la décision de transfert et de classement.

Il faudra alors enregistrer les transferts aux hypothèques afin d'éteindre les droits de propriétés des propriétaires actuels. Il sera nécessaire pour la sécurité routière de procéder à l'élagage des arbres à l'entrée de Ville.

En effet, le feuillage cache notamment le panneau de signalisation routière de perte de priorité de la RD 925 qui se trouve en hauteur, Mr GREBOVAL. C'est en plus dit par le commissaire enquêteur.

Est-ce que vous voulez que je vous lise d'autres choses sachant que ce document a été à disposition et que personne n'est venu le lire ? Non ? Alors des questions ? Non ?

Alors nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Ce qui va permettre de mettre quelques panneaux de signalisation puisque n'étant pas propriétaires des rues, nous ne pouvons pas mettre de stops ou autres sur certaines rues du Mont Vitôt où certains prennent des raccourcis de façon un peu rapide. »

16) PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : 2^{ème} MODIFICATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la ville a entrepris de modifier son plan d'occupation des sols, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, afin de rendre possible la création d'une aire d'accueil des gens du voyage (secteur nord du territoire, reprenant l'aérodrome et ses alentours : parcelle A1 n° 31) et l'installation d'un centre canin (tout ceci étant situé en haut de la côte de St Valéry pour que vous soyez au fait de cette zone). Donc l'enquête a commencé aux mêmes dates du 4 septembre jusqu'au 5 octobre et a reçu un avis favorable, sans réserves, de la part du commissaire enquêteur assorti des recommandations suivantes : les observations émises par les personnes publiques associées devront être étudiées avec attention, il est nécessaire de prendre toutes les mesures indispensables à la sécurisation du carrefour entre la voie d'accès sur le site et la RD 940, pose d'équipements de signalisation routière sorties de caravanes, prendre des dispositions pour sécuriser les installations existantes sur l'aérodrome.

L'arrêté n° 09/238 du 4 août 2009, modifié par l'arrêté n° 09/265 du 1^{er} septembre 2009, ayant soumis le projet de modification du plan d'occupation des sols à enquête publique, celle-ci s'est déroulée pendant trente jours consécutifs entre le 4 septembre et le 5 octobre 2009. Les conclusions du commissaire enquêteur, reçues le 20 octobre 2009, étant favorables, sans réserve, au projet.

La modification comprend le reclassement du site de l'aérodrome et du centre canin en zone UG, le reclassement de l'aire d'accueil des gens du voyage en secteur UGv et complète le règlement de cette zone (y compris les indices de risques). Le règlement de la zone UY_a du POS en vigueur, devenue UG et UGv est modifié et complété, de même que le règlement du POS et le plan de zonage.

Les périmètres de cavités souterraines sont ajoutés.

A partir du mardi 10 novembre 2009, le plan d'occupation des sols modifié sera ter pendant un an à la disposition du public en mairie d'Eu du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du plan d'occupation des sols.

Mme le Maire : « Voulez-vous que j'intervienne sur certains chapitres parce qu'il y a quand même 7 pages ? Mr PARISY. »

Mr PARISY : « Juste sur le centre canin. Il y a une création d'un centre canin à côté des gens du voyage c'est ça ? »

Mme le Maire : « Vous voyez ce qui était autrefois le restaurant ? »

Mr PARISY : « Le restaurant à l'aéroclub c'est ça ? »

Mme le Maire : « A l'aéroclub. »

Mr PARISY : « D'accord alors c'est dès que l'on est entré ? »

Mme le Maire : « Cette maison il y a une proposition pour que quelqu'un installe un centre canin. Donc la Communauté de Communes puisque là c'est sur le territoire de la Communauté de

Communes, nous a demandé de faire l'étude donc on l'a incluse en même temps. C'est du gardiennage. »

Mr PARISY : « Donc on va un petit peu concurrencer la SPA comme ça non ? »

Mme le Maire : « Non, pour l'instant non. »

Mr PARISY : « C'était pour réjouir l'adjoint aux finances, ça nous coûterait peut-être moins cher. »

Mme le Maire : « Et si dès fois ils allaient sur ce terrain là cela ne me déplairait pas. Personnellement. Et effectivement, vu ce qu'on a dit l'autre fois sur la cotisation à la SPA. »

Mr PARISY : « J'avais remarqué. Rassurez-moi ce n'est pas non plus pour garder les gitans, pardon les gens du voyage ? »

Mme le Maire : « D'autres remarques recevables s'il vous plaît. »

Mr PARISY : « C'est de l'humour mais il faut le prendre, c'est recevable. »

Mme le Maire : « Vous n'êtes point et gitan « hésitant ». »

Mr PARISY : « Bien joué. »

Mme le Maire : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions et le reste étant approuvé, je note ça. Voilà et bien je vous remercie, approuvé à la majorité. »

17) VŒU DE LA VILLE D'EU POUR L'AVENIR DES COMMUNES (SUITE A PROPOSITION DE MOTION ELABOREE PAR L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE)

Mme le Maire : « L'Association des petites villes de France, excusez-nous avec 7 500 habitants corrigé à 7 700, nous sommes dans la catégorie des petites villes de France.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de délibération suivante :

« DELIBERATION: VŒU A ADOPTER EN CONSEIL MUNICIPAL, à l'initiative de l'APVF (Association des Petites Villes de France)

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire : « Je vais vous le lire. »

« Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ...

(Arrivée de Mr LENGLET).

...la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil Municipal de la ville d'Eu s'associe à la proposition de motion élaborée par l'Association des Petites Villes de France,

- En affirmant son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- En formulant le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

- En exprimant son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

- En souhaitant que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.

- En appelant le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie. »

« Voici le texte qui est soumis à votre approbation. » « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Oui Madame, je voudrai donc donner mon point de vue sur ce communiqué, cette motion que vous nous présentez ce soir. Effectivement on va vivre un tarissement de nos ressources locales, suite à cette suppression de la taxe professionnelle. Pour autant, pour mon point de vue cette même taxe professionnelle est pour moi, cette suppression de la taxe professionnelle est pour moi une bonne chose puisque c'était une taxe qui pénalise les entreprises parce qu'elles sont obligées de payer des droits, le droit de produire en France. Cette suppression donc qui est une bonne chose pour les entreprises industrielles qui sont soumises à une concurrence importante internationale et le fait donc de supprimer cette taxe professionnelle est un moyen de lutter contre l'extermination de notre outil de production, de notre production même et l'enjeu ce sera de pouvoir améliorer notre productivité.

Alors le problème bien sûr là où je suis quelque peu en désaccord c'est que cette suppression a été faite un peu de façon cavalière en ne mettant pas en face et en n'organisant pas en face clairement les recettes de substitution et de redistribution. Hors pour autant il est peut-être bon d'ouvrir un débat et n'était-il pas bon de plutôt se tourner vers l'avenir et de prendre conscience qu'un vrai budget c'est un budget conséquent et non pas un budget étriqué, on le voit nous par voie de conséquence pour la Ville d'Eu et que l'avenir n'est-il pas tourné plus vers des Communautés de Communes où des vrais budgets et des moyens dignes seraient plus à propos pour pouvoir financer des projets donc de développement plutôt que de voir les petites communes comme la notre ou petites villes se débattre chacune dans leur coin pour l'une défendre un projet comme une crèche, un parking ou un Musée ?

Donc pour moi globalement ce communiqué est assez pondéré je serais donc d'avis de voter pour, de par le simple principe que je suis pour les grandes régions fortes économiquement avec des gouvernements locaux et des budgets en conséquence. »

Mme le Maire : « Pour votre information je vous dirais quand même que j'ai eus quelques débats avec le Directeur actuel d'Alcatel. Je vous rappelle qu'Alcatel à ce jour verse plus de 2 millions d'euros à la Commune et bien fait un produit fini français moins cher qu'un produit chinois. Il faut le savoir. »

« Mr GOUET veut la parole. »

Mr GOUET : « Oui, merci Madame. Une nouvelle fois vous soumettez à notre approbation une motion à caractère national élaborée par l'Association des petites villes de France dont on connaît les aspirations politiques. Sommes-nous donc destinés au niveau de notre commune à aborder tous les sujets de politique nationale et de venir ainsi à l'appui des élus députés et sénateurs incapables de prendre à leur compte l'élaboration d'une force d'opposition constructive ?

Pour cette raison et une fois de plus nous voterons donc contre l'adoption de cette motion et regrettons que les sujets d'ordre national même s'ils peuvent avoir des effets collatéraux sur les finances des collectivités locales soient constamment débattus dans cette enceinte. »

Mme le Maire : « Monsieur je vous remercie et j'en n'attendais pas moins de vous. Donc, nous avons commencé un texte en parlant de l'article L2121-29. Donc il s'agit de le regarder. Je vais vous le lire intégralement pour que les uns et les autres vous compreniez comment nous pouvons glisser vers des sujets nationaux. Je remercie Mr GOUET de pouvoir me donner le rôle de débattre de façon nationale. Je suis vraiment très, très sensible à cet effort qui est fait pour nous mettre en avant et je vais donc ce soir faire un cours.

Je vous lis le texte.

Article L 2121 tiret 29, il dit : « *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune.*

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le Département.

On n'est pas encore exactement dans le sujet mais attendez, on y arrive.

Lorsque le Conseil Municipal, à ce régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner l'avis, il peut être passé outre.

Et alors là la dernière ligne, que je pensais un homme qui a exercé 13 ans connaissait, parce qu'il n'est vraiment pas récent, et bien je vous la donne Mesdames et Messieurs, elle concerne trois et trois six et trois, neuf, dix, onze, douze mots :

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local.

Merci Mr GOUET de me permettre...

(Brouhaha)

Mme le Maire : « La taxe professionnelle n'est pas un intérêt local ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Hein ? Attendez, on est pleinement sur un sujet local débattu au niveau national et nous le soumettons avec un vœu au niveau local. C'est ce que nous faisons ce soir. Quand nous avons... »

Mme MALLET : « Vos amis politiques n'ont jamais eu le courage... »

Mme le Maire : « Madame, s'il vous plaît... »

Mme MALLET : « Eu le courage de le faire. »

Mme le Maire : « Madame, je vous... »

Mr GAOUYER : «Qu'est-ce qu'elle raconte ? »

Mme MALLET : « Qu'est-ce qu'elle raconte. Premièrement « elle » elle a un nom Monsieur, elle s'appelle Mme MALLET. »

Mme le Maire : « Mme MALLET vous n'avez pas la parole et vous la demanderez... »

Mr GAOUYER : « C'est un accident. »

Mme MALLET : « C'est vous qui me coupez la parole... Non mais attendez, est-ce que je vous dis « lui » ? »

Mr GAOUYER : « C'est un accident. »

Mme le Maire : « Madame MALLET vous aurez la parole après moi et s'il vous plaît, ne coupez pas. Je vous précise bien, nous avons débattu de la même façon d'un sujet d'intérêt local sur la Poste, etc... et il y a plein de déclinaisons locales sur les « choses » qui peuvent être décidées au niveau national. Et faites-moi la démonstration que ce n'est pas un sujet d'intérêt local alors là je suis prête à y passer la nuit. Mme MALLET... »

Mr GOUET : « Mais tous les sujets nationaux... »

Mme le Maire : « Mr GOUET. »

Mr GOUET : « Tous les sujets nationaux ont des répercussions au niveau local. A ce moment là on va s'occuper aussi des affaires étrangères parce qu'effectivement ça peut avoir des répercussions au niveau de la Ville d'Eu. On va s'occuper de l'armée, on va s'occuper de choses comme ça parce que nos enfants peuvent aller au service militaire. Tout a des retentissements au niveau local. Il n'empêche que ce sont des sujets d'ordre national. »

Mme le Maire : « Mr BARBIER. »

Mr BARBIER : « Je suis d'accord, c'est un sujet d'ordre national avec des conséquences locales et ce transfert de charges je le dis bien de charges et de compétences vers les collectivités

locales décidées par l'Etat et pas du tout compensées par l'Etat. Donc là est le souci à mon avis. Et je crois qu'il faut aller même plus loin, il faut dire que c'est l'avenir des services publics locaux qui me paraît être en jeu. Et cet avenir des services publics locaux, qui va en pâtir s'ils disparaissent ?

Et bien ce sont les citoyens de la Ville et je pense qu'une fois de plus c'est une réforme imposée et c'est pour ça qu'on a proposé aussi ce texte et que le groupe communiste le votera. »

Mme le Maire : « Alors sur ce... »

Mr VITAUX : « S'il vous plaît... »

Mme le Maire : « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Oui je voudrais un peu rebondir sur ce que dit Mr BARBIER. C'est un souci certes mais j'ai moi-même donc soumis des idées, des pistes. Il faut peut-être repenser notre mode de fonctionnement des collectivités et donc locales, et pourquoi pas plus intensifier la démarche d'ouverture plus un regroupement comme le sont les com. com et donner plus de pouvoirs aux com. de com. »

Mme le Maire : « Pour l'instant il est prévu au contraire d'être assez spacieux par rapport aux com. de com. et puis n'oublions pas que nous sommes des élus et qu'à la com. de com. le choix se fait différemment et la com. de com. ne rend pas de comptes en l'état actuel sur ce qu'elle pratique. Tout à l'heure il y a eu une allusion sur les signataires de ces textes à l'heure actuelle puisque ça effraie énormément le gouvernement, les votes multiples sur ce texte qui rassemblent des gens de tous horizons politiques et puis vous avez vu en particulier au Sénat un certain nombre de sénateurs signer en commun leurs réprobations sur ce qui était proposé puisqu'il n'y a pas de clarté sur qui redonnera l'argent aux collectivités locales et nous, Ville d'Eu, nous en avons particulièrement besoin parce que nous souffrons à l'heure actuelle d'un emprunt surdimensionné dans cette Ville et ceci est une grave difficulté pour affronter l'avenir, compte tenu de ces moutures qui s'engagent devant nous. Voilà je corrigeais sur les aspirations politiques très orientées.

En tout cas je dis bien, comme Mr BARBIER, qu'il s'agit d'un sujet purement local même s'il est issu de débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat. »

« Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Mr PARISY. »

Mr PARISY : « Moi je pense qu'il y a des gens pour et des gens contre. C'est comme le vaccin. C'est la force de la démocratie et que ça ne sert à rien de se déchirer voir aller plus loin dans la parole parce que moi je respecte le pour, je respecte le contre comme toujours. Moi ça me fait sourire quand je vois des gens se déchirer là-dessus ou s'énerver. »

Mme le Maire : « Mme ROBILLARD. »

Mme ROBILLARD : « Il y a quand même un impact important sur la gestion de la Commune et c'est quand même important de s'exprimer là-dessus ce soir. »

Mr PARISY : « Je suis heureux qu'on s'exprime mais bon on respecte le pour le contre, moi ça m'énerve pas. »

Mme le Maire : « Donc vous êtes parfaitement d'accord avec moi que quand quelqu'un demande la parole il la demande mais il ne la prend pas en coupant la parole systématiquement de l'autre, vous êtes d'accord avec moi ? »

Mr PARISY : « Vous dites ça pour moi non?... »

Mme le Maire : « Non, pas du tout. »

Mr PARISY : « Ah bon. »

Mme le Maire : « Je vous ai donné la parole vous parlez et nous échangeons ensemble, ça me semble... »

Mr PARISY : « Moi je suis d'accord avec vous. »

Mme le Maire : « Etre un processus normal au Conseil Municipal. Cela s'appelle le débat. »

Mr PARISY : « Moi je suis ni pour l'un ni pour l'autre. Je donnerais 50 – 50, c'est un échange viril de paroles, ça égaie la soirée... »

Mme le Maire : « Non, non Mr PARISY. Je vous demande de prendre position par rapport au texte qui est soumis à votre proposition. »

Mr PARISY : « D'accord, non parce que vous me parliez de la parole. »

Mme le Maire : « Vous êtes 50/50 mais je ne sais pas encore pourquoi. »

Mr PARISY : « Pour la parole mais pas pour le reste. Merci. »

Mme le Maire : « D'autres prises de parole ? Non ? Mme MALLET ne souhaite toujours pas la parole. »

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? 6 contre. En abstention ? 0 et le reste approuvé je vous remercie. »

18) SIUAEP – MODIFICATION DES STATUTS – APPROBATION SUITE A MODIFICATION DEMANDEE PAR LA VILLE D'EU

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mr GREBOVAL pour nous parler d'un sigle que j'ai toujours beaucoup de mal à dire, le SIUAEP. »

Mr GREBOVAL : « Oui le SIUAEP c'est le Syndicat Intercommunal Urbain d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Bresle.

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 juin 2009, a approuvé les nouveaux statuts du SIUAEP sous réserve de modifier le dernier alinéa de l'article 7 – Budget – en remplaçant le mot « habitants » par le mot « abonnés » ce qui est plus important pour nous.

Le Syndicat, par délibération en date du 23 juillet 2009, a accepté cette modification et il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts (donc copie est jointe en annexe 4) modifiés suivant la demande de la Ville d'Eu.

Mme le Maire : « Donc c'était la proposition qu'on avait faite au Conseil Municipal, de la force de la Ville d'Eu, et bien ils nous rejoignent et s'il n'y a pas de questions on va passer au vote. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Non. Alors qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

19) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

- N°157/09 Renouvellement d'un bail signé avec les Services de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) pour les locaux de l'Inspection de l'Education Nationale (I.E.N.) 9 rue de Verdun, à compter du 1^{er} octobre 2009, pour une période de 3,6, 9 ans.
Le bail annuel est fixé à 3 394,64 € auxquels s'ajoutent les charges locatives : eau, chauffage, électricité.
Il sera payable à terme échu trimestriellement, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année et révisable au terme de chaque période annuelle, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E. sur la base de celui du 1^{er} trimestre 2009, soit 1503.
- N°158/09 Passation d'un avenant n°2 au marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux de la ville signé avec la Ste DALKIA – 76172 ROUEN Cédex – afin de reporter son terme au 30 septembre 2010.
L'avenant n°2 en plus-value est fixé à 75 € H.T., soit 89,70 € T.T.C. établissant ainsi le nouveau montant de la prestation annuelle à la somme de 17 840,73 € T.T.C. (hors variations de prix intervenues depuis 2006).
- N°159/09 Passation d'un contrat avec l'Association CAFE ZIMMERMANN – 76000 ROUEN – pour la présentation du spectacle « FIGURES TRAGIQUES : ARMIDA ET AGRIPPINA » au Théâtre du Château, le 20 Novembre 2009 à 20 heures.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 9 800 € H.T. soit 10 339 € T.T.C.
La Commune prendra en charge le paiement de deux nuits d'hôtel (petits déjeuners inclus) pour les nuits des 19 et 20 novembre 2009 ainsi que les repas du 20 novembre au soir.
La Commune prendra en charge la location d'un clavecin et les droits d'auteurs.
- N°160/09 Passation d'un contrat avec l'Association LA CAMERA DELLE LACRIME – 93700 DRANCY – pour la production du spectacle « LA BELLE ET LA BETE » qui a lieu au Théâtre du Château, le jeudi 22 octobre 2009, à 14 h 30 et 19 h 30 et le vendredi 23 octobre 2009 à 10 h.
Montant de la prestation : 4 500 €
La Commune prendra en charge les frais de voyage de trois artistes et d'un chargé de production sur la base de quatre aller-retour Paris-Eu au tarif SNCF 2^{ème} classe.
La Ville prendra en charge l'hébergement des artistes et du chargé de production, petits déjeuners inclus ainsi que les repas pour ces mêmes jours et le déjeuner du 23 octobre.
La Commune règlera également les frais de location d'un clavecin accordé ainsi que les droits d'auteurs.
- N°161/09 Passation d'un avenant au contrat signé avec l'ASSOCIATION CAFE ZIMMERMANN 76000 ROUEN – pour cinq interventions pédagogiques dans le cadre du spectacle « FIGURES TRAGIQUES : ARMIDA ET AGRIPPINA » au sein des classes de 4^{ème} du Collège Louis-Philippe les : 12,13,21,22 octobre, 9,10,16,17, 18 et 19 novembre 2009.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € H.T. soit 1 196 € T.T.C.
- N°162/09 Passation d'un contrat avec l'Association « LE SOUFFLE LYRIQUE » 80090 AMIENS pour la production d'un concert le Dimanche 15 novembre 2009, Salle Audiard.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 200 € T.T.C.
La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs.

- N°163/09 Droit d'entrée pour le concert produit par l'Association « LE SOUFFLE LYRIQUE » qui aura lieu le dimanche 15 novembre 2009, Salle Audiard :
- . la place 5 €
 - . tarif réduit (résidents de la Maison de retraite de Eu et communes avoisinantes, personnel communal). 3 €
- N°164/09 Institution d'un droit d'inscription pour le festival de mots croisés du dimanche 18 octobre 2009, à partir de 9 h 30, Salle Michel Audiard.
- Par personne 10 €
- N°165/09 Salon des Fèvres – Entrée du Musée Louis-Philippe gratuite à tout visiteur du salon aux heures d'ouverture habituelles du Musée, pour les journées des 23,24 et 25 octobre 2009.
- N°166/09 Passation d'un contrat avec l'Association SHLEMIL THEATRE – 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE – pour la production du spectacle « OU AVAIS-JE LA TETE ? » qui aura lieu au Théâtre du Château, les :
- . 1^{er} juin 2010 à 14 h 30 (scolaire)
 - . 1^{er} juin 2010 à 19 h 30 (tout public)
 - . 2 juin 2010 à 15 h (tout public)
 - . 3 juin 2010 à 14 h 30 (scolaire).
- Le montant de la prestation pour les 4 représentations s'élève à la somme de 5 800 € soit 6 119 € T.T.C.
- La commune prendra en charge les droits d'auteurs, la restauration et l'hébergement des artistes et du technicien, du 31 mai à midi au 3 juin au soir.
- La Ville d'Eu, pour les frais de transport des décors et des artistes, compensera l'Association d'une manière forfaitaire pour un montant fixé à 580 € (480 € pour le transport des décors par camion et 100 € pour le transport des artistes et du technicien par train).
- N°167/09 Passation d'un avenant au contrat passé avec l'Association SHLEMIL THEATRE – 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE – pour la production du spectacle « OU AVAIS-JE LA TETE ? » qui aura lieu au Théâtre du Château en 2010. Ce spectacle sera précédé et accompagné d'une action pédagogique axée sur la thématique de la présence scénique et destinée aux élèves du Collège Louis-Philippe à Eu.
- La durée globale de cette action sera de 30 h, elle se déroulera à raison de 10 séances de trois heures chacune, les dix mardis suivants : 20/10/09, 17/11/09, 01/12/09, 05/01/10, 23/02/10, 16/03/10, 27/04/10, 04/05/10, 08/06/10, 15/06/10).
- La commune rémunérera l'action pédagogique au taux horaire de 50 €, soit un total de 1 500 € pour l'ensemble des trente heures.
- N°168/09 Passation d'un contrat de co-production avec l'Association SHLEMIL THEATRE – 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE – pour la production du spectacle « OU AVAIS-JE LA TETE ? » qui aura lieu au Théâtre du Château, les 1^{er} juin 2010 (scolaire et tout public), 2 juin 2010 (tout public) et 3 juin 2010 (scolaire).
- La Commune s'engage à effectuer un apport en co-production pour ce spectacle, à hauteur de 3 000 € H.T. qui devra être réglé avant le 1^{er} février 2010.
- En contrepartie de cet apport, l'Association SHLEMIL THEATRE s'engage à porter dans tous documents, affiches, plaquettes, etc... relatifs au spectacle, dans toute exploitation ultérieure qui en serait faite auprès de tiers, la mention « co-production Shlemil Théâtre – Théâtre du Château ».

- N°169/09 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture et livraison de consommables informatiques avec la MEDIAPLUS SA – 76360 BARENTIN. Ce marché est conclu pour 12 mois à compter de sa notification.
Le montant à engager au titre de ce contrat s'élève au minimum à 3 000 € (3 588 € T.T.C.) et au maximum à 12 000 € H.T. (14 352 € T.T.C.).
Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement.
- N°170/09 Passation d'un contrat avec l'Association « LES LOMBRICS BLEUS » - 80350 MERS LES BAINS – pour une prestation musicale lors du repas officiel organisé dans le cadre du Salon des Fèvres, le samedi 24 octobre 2009.
Une indemnité forfaitaire de 250 € sera versée à l'Association.
La Commune prendra en charge les frais SACEM et les plateaux repas des musiciens.
- N°171/09 Passation d'un marché de fourniture et livraison de sapins de Noël avec la SARL TOSCANE – 76260 EU – pour la fourniture et la livraison de sapins de Noël. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification.
Le montant de la prestation à engager pour l'achat des sapins de Noël s'élève à 7 913,54 € T.T.C.
La dépense est inscrite au budget 2009 (imputation budgétaire : compte 61521).
- N°172/09 Passation d'un marché avec la SARL HORTICULTURE LECLERC – 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY – en vue de la fourniture et la livraison de bisannuelles pour plantations. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification.
Le marché à bons de commande est conclu sans minimum et maximum. Les tarifs appliqués sont annexés à l'acte d'engagement.
- N°173/09 Passation d'un marché de fourniture et livraison de bulbes de fleurs avec la Ste JARDIN SERVICES FOURNITURES – 50450 GAVRAY. Ce marché est conclu pour douze mois à compter de sa notification.
Le montant de la prestation à engager pour l'achat des bulbes de fleurs s'élève à 2 926,96 € H.T. soit 3 087,94 € T.T.C.
- N°174/09 Passation d'une convention de partenariat avec l'IFRAM – 76360 VILLERS-ECALLES pour l'organisation du 4^{ème} Salon européen des métiers d'art des métaux , qui a eu lieu du 23 au 25 octobre 2009.
Dans le cadre de ce partenariat, la Commune met gracieusement à disposition de l'IFRAM : des bâtiments communaux, des moyens humains et techniques ainsi que les énergies nécessaires à la bonne organisation de ce salon.
La Commune a pris en charge la mise en sécurité du site la nuit et la sécurité des biens et des personnes dans la journée, la prise en charge des frais d'inauguration du Salon ainsi que l'apéritif du repas du samedi soir à la Salle Audiard.
L'IFRAM a été chargé de la promotion du salon en France et à l'étranger, de l'organisation de la venue des exposants et la mise en place des ateliers de démonstration, de la billetterie et l'accueil des visiteurs ainsi que le règlement de la prestation d'un animateur pour la durée du salon.
Une œuvre commune a été réalisée par les artisans d'art pendant le salon et offerte à la ville.

Mme le Maire : « Avez-vous des questions sur ces informations diverses qui contiennent de 157/09 à 174/09 donc 17 points. » « Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Sur les 2 points 161 et 169, non 167. »

Mme le Maire : « 161 et 167 ? »

Mme MALLET : « 161 et 167. Je me demande pourquoi il y a une action. »

Mme le Maire : « Non attendez. 137. »

Mme MALLET : « Non Madame, ça commence à 157 et pas 137. 161 et 167. »

Mme le Maire : « Et pas 169. »

Mme MALLET : « 09 puisque nous sommes en 2009. Je vous demande pourquoi ces actions pédagogiques avec le Collège qui n'est pas de la compétence municipale mais départementale ? »

Mme le Maire : « Mr BARBIER. »

Mr BARBIER : « Oui en fait ce sont des actions qui sont financées par la DRAC, et donc nous on avance l'argent et après la DRAC nous rembourse. Donc ce n'est pas sur le budget municipal en fait c'est une avance sur les actions pédagogiques. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX s'il vous plaît. »

Mr VITAUX : « Oui, pour les points page 11, 171 et 172, n'y avait-il pas possibilité que le même prestataire puisse fournir l'ensemble de la commande ? »

Mme le Maire : « Non ce n'est pas la même chose du tout. Il y a des spécialistes en sapins. Mais nous avons comme ça tout un tas de marchés sur les fleurs où à chaque fois c'est assez orienté. Pour les vivaces il y en a d'autres, on est en décoration sur le 171 et puis on est pour la plantation sur le 172, c'est-à-dire le 171 c'est un marché de sapins de Noël pour fêter Noël et puis le 172 il s'agit d'avoir des bisannuelles pour nos plantations.

D'autres questions sur l'ensemble de ces décisions ? Non ? Alors on passe aux courriers reçus.

b) Informations diverses

1) Courriers reçus

- . Lettres de remerciements :
- . délibération de la REGION confirmant la dénomination du nouveau lycée
- . mail de la Préfecture annonçant les prochaines dates des élections régionales
- . lettre de la Préfecture relative au projet de réforme des collectivités territoriales

2) Informations diverses

- . rendu de la votation citoyenne contre la privatisation de la Poste
- . manifestation Darwin

Mme le Maire : « Donc les amis des orgues qui nous remercient d'une part de la subvention et qui disent ainsi qu'ils vont pouvoir organiser les concerts le 5 décembre et aussi le 13 décembre.

Le 5 décembre ils seront à Cayeux et le 13 décembre ce sera à la Collégiale d'Eu. Ils recevront aussi la chorale de HAAN à la Toussaint du 29 octobre au 02 novembre ce qui, à mon avis, est passé. Mais c'était un courrier qui est arrivé dans l'entre deux puisqu'il était reçu en Mairie le 14 octobre.

La Ferme de Beaumont qui nous remercie pour l'aide des Services Techniques lors de leur manifestations.

La Halte Les Lutins qui, suite à des demandes d'aménagement du barrage entourant le jardin tenait à remercier les Services Techniques de leur intervention en juillet dernier et ils remercient le personnel pour la disponibilité et la compétence. Et je trouvais ça intéressant de signaler qu'ils sont remerciés pour les travaux et les dépannages.

Et puis l'école Brocéliande au travers de la psychologue scolaire nous remercie pour les achats de tests puisque c'est une charge communale d'acheter les fameux tests psychologiques pour les enfants que nous recevons dans le cadre d'actions très spécifiques.

Et puis il y a tout un tas de courriers de remerciements sur le tournoi des Mots Croisés. Je les tiens à votre disposition, non seulement des gens qui sont venus de loin mais aussi le Collège Rachel Salmona puisqu'il y avait un concours avec les collégiens qui a regroupé le Collège de Mers-les-Bains, le Collège du Tréport et les 2 Collèges de Eu et qui a vu gagner le Collège.

Après encore des remerciements pour le Festival des Mots Croisés. Voilà sur ce chapitre.

Et puis il y a la délibération de la Région qui confirme la dénomination Lycée Anguier et le mail de la Préfecture annonçant les élections régionales donc notez sur vos tablettes que vous devrez être disponibles les dimanches 14 et 21 mars 2010 et comme vous avez pu en avoir l'information conformément à la loi nationale, nous aurons un 5^{ème} bureau à la Ville d'Eu, très certainement à la salle Lino Ventura qui est contiguë à la salle Audiard. Et le Centre Michelet se trouve déplacé à l'école Primevère.

Vous avez un texte qui nous était promis par la Préfecture quand nous vous avons rédigé ce document. Il est arrivé mardi et en fait ce texte émane d'Alain MARLEIX et de Brice HORTEFEUX, voilà à destination des conseillers municipaux. »

Mr VITAUX : « Excusez-moi. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Oui le déplacement du Centre Michelet, la raison ? »

Mme le Maire : « Il y a eu une réclamation sur le fait de la non visibilité dans le Hall par rapport au contenu de la salle. Donc là il n'y aura plus de contestation de ce type puisque vous savez qu'à Michelet la vitre est recouverte d'un plastique de couleur et il y a eu une réclamation d'un habitant de la Ville sur la non visibilité à l'intérieur de la salle. »

Mr VITAUX : « Donc ce qui veut dire que dorénavant il n'y aura plus de votes dans ce... »

Mme le Maire : « Non, il est déplacé sur un lieu où on aura une vitre transparente, donc les gens qui sont à l'extérieur pourront suivre ce qui se passe à l'intérieur sans soucis. Et de ce fait on rejoint des situations d'école puisque Brocéliande est en situation d'école, Mélusine en situation d'école et Primevère en situation d'école. Donc on déplace à peine les habitants en trouvant un lieu municipal. »

« Mr LAMORIL. »

Mr LAMORIL : « Tout à l'heure vous avez parlé du Concert de l'Association des Amis des Orgues le 13 décembre, je pense qu'il y a une erreur car ce jour là il y a déjà le concert de la Maîtrise de la Collégiale. »

Mme le Maire : « Les Amis des Orgues et la Maîtrise de la Collégiale ce sont les mêmes personnes. C'est Madame RICHARD qui écrit ça. C'est elle qui écrit, Madame Christiane RICHARD, Présidente des Amis des Orgues et de la Maîtrise de la Collégiale, qui m'écrit qu'il y a un concert de Noël à la Collégiale le 13 décembre. »

Mr LAMORIL : « Je vous prie de m'excuser parce que je ne savais pas. »

Mme le Maire : « Et je l'ai reçue cette semaine, elle m'a même demandé si la Mairie offrait l'apéritif. Et j'ai répondu favorablement, compte tenu des réserves qu'on a ça ne pose pas problème. »

Maintenant je voulais vous donner des informations sur la votation parce que je ne l'ai pas fait au dernier Conseil, c'est écrit de cette façon là : « rendu de la votation citoyenne contre la privatisation de la Poste », donc bien sûr je ne vous donnerai que les résultats de la Ville d'Eu puisque nous sommes là en Conseil Municipal. Il y a eu donc librement 939 votants qui ont fait 4 blanc, 7 oui et 928 non. Je ne ferais pas de commentaires supplémentaires sauf à avoir reçu 1 réponse de la part de Mr FILLON qui me dit, à moi comme à mes collègues, que nous n'avons rien compris.

Et après il y a un autre sujet à l'information, « Manifestation DARWIN » donc nous avons eu d'une part l'inauguration qui a vu une bonne cinquantaine de personnes sur place. Et puis la présentation du film qui a été tourné essentiellement à Eu qui a permis d'avoir dans la salle Audiard 300 personnes pour voir ce film qui était placé en avant première. A la suite de ce film, il y a eu un « making of » et un échange avec la salle assez intéressant. En tout cas nous avons été séduits par ce film ce qui m'a permis d'aller à la 2^{ème} avant première à ROUEN le lendemain, où les gens sont venus parler de la Ville d'Eu avec une grande facilité après le film parce qu'ils ont plutôt été étonnés des paysages de la Ville.

En tout cas, je voulais vous dire que la dernière partie sera donc la présentation sur France 5 le 8 décembre en soirée, vous pourrez voir ce film et ensuite assister à un débat.

Alors j'ai une autre information à vous donner sur la Fête de la Science qui est un évènement qui a déjà eu lieu à la Ville d'Eu plusieurs fois et qui aura lieu encore une nouvelle fois puisque là aussi c'est une initiative nationale avec des traductions locales. Donc nous aurons à la Chapelle du Collège du 16 au 22 novembre une exposition sur les vitraux anciens de Haute Normandie, « formes et figures », une sélection de détails, « formes et figures » qui composent les verrières historiées, choisies pour leur force d'expression, leur qualité graphique et chromatique et qui proposent une vision en plan rapproché du vitrail, que ce soit du 13^{ème} et jusqu'au 18^{ème} siècle, il y aura 45 panneaux de couleur et c'est une exposition associée aux vitraillistes locaux.

Et le 2^{ème} temps sera un spectacle qui s'appelle « Les Exp'Air de Normandie », une représentation théâtrale pour jeune public de 8 à 12 ans proposée par la troupe « ça s'peut pas » avec Air Normand et la Ville d'Eu. Il y a une enquête scientifique à travers le temps à la recherche d'un air meilleur. Donc des séances seront proposées à ces jeunes publics le 17 novembre à 10h00 et 14h30 au Théâtre Municipal du Château d'Eu. Voilà vous dire une semaine qui devrait être à destination et de nos scolaires et de leurs familles. »

« Mr GOUET veut la parole. »

Mr GOUET : « Bien Madame, puisque nous en avons terminé, j'ai une question diverse si vous me permettez, qui concerne la Caserne du Quartier Morris. Nous avons pris connaissance dans la Presse locale tout à fait récemment de vos déclarations concernant l'avenir des bâtiments du Quartier Morris. Je regrette qu'au fond nous n'ayons jamais débattu dans cette assemblée de ce problème et que vous seule ou en petit comité disposiez ainsi du devenir de ce morceau du patrimoine historique de la Ville d'Eu et que nous apprenions la teneur de vos réflexions par voie de

presse. Vous dites que la solution retenue entraînant la démolition des bâtiments était la seule acceptable financièrement parlant. Mais avez-vous des comparatifs par qui ont été faits les études, faites les études pardon ? Toutes les solutions ont-elles été envisagées ? Il est certain que tout ceci intéresse le plus grand nombre et doit entraîner un débat d'intérêt local et pourquoi pas puisque maintenant vous en avez la pratique, un référendum ou une votation comme vous aimez dénommer ce genre de consultation. J'aimerais vous entendre à ce sujet. »

Mme le Maire : « Alors, la question est intéressante, seulement ce n'est pas à moi qu'il aurait fallu la poser. Il aurait fallu que vous posiez la question à la Chambre de Commerce qui a vendu le terrain à EPF Normandie pour le compte d'Habitat 76. Donc ça n'est pas moi qui achète, ça n'est pas moi qui fait la transaction et donc au travers de ça, nous sommes sur un sujet où il faut répondre à un grave problème pour la Ville d'Eu.

Nous avons 8 300 habitants sur les dernières 6 années, nous sommes descendus à 7 500 habitants. Donc il y a un problème démographique et quand il s'est agit de trouver un repreneur pour le compte de la Chambre de Commerce qui était en grande difficulté sur le fait que depuis plusieurs années, ils n'avaient rien fait pour ce bâtiment et ils ne trouvaient pas de repreneur. Ils en ont trouvé occasionnellement 2 qui se sont désistés après avoir étudié la structure. Alors ils m'ont demandé ce qu'il y avait de possible, moi j'ai dit, nous avons à la Ville d'Eu un net problème de logements. Habitat 76 a fait une étude qui a constaté le côté catastrophique du nombre des propositions des offres de logements pour les habitants localement et ils ont donc envisagé et c'est ce qui s'est commencé dès le mois d'avril 2008, une négociation avec la Chambre de Commerce de façon à ce que l'établissement public foncier de Normandie achète pour le compte à terme d'Habitat 76, sachant que cet établissement dit plus communément EPF Normandie – EPFN déconstruit pour qu'eux arrivent ensuite avec un projet de construction. Sachant que, dès à présent, il y a un concours d'architectes et de gros œuvre qui est déjà lancé dans les revues spécialisées, ce qui a été la raison pour laquelle le journaliste m'a interviewée sur le sujet.

Mais ça n'est pas moi qui ai construit et ça n'est pas moi qui ai vendu. Alors savoir si des études multiples ont été faites, oui par les 2 prédécesseurs plus par Habitat 76.

Alors parler de la structure en elle-même, cette structure si on parle du gros bâtiment lui-même, il est fait d'un bâtiment très conséquent qui a un rez-de-chaussée, un 1^{er} et de mémoire quelque chose sous les toits, et fait sur sa base de gré. Il y a ensuite des briques qui sont montées. Jusqu'au 1^{er} étage ça a été monté dans un temps normal mais au-dessus, ça a été monté à la va vite. Donc la structure est chancelante et donc pose des problèmes sur sa viabilité sachant qu'il aurait été intéressant que cette structure puisse être travaillée sur les plans, c'est-à-dire que lorsque vous avez 3,70 m sous plafonds je ne sais pas comment vous faites pour chauffer pour les familles à loyer modéré, elles ne s'en seraient pas sorties et il n'y avait pas possibilité de refaire des fenêtres compte tenu du côté peu sûr sur les grandes façades avant et arrière. Donc personne n'a tenté le coup après avoir étudié les choses.

Sachant le site lui-même, ce que j'ai dit au journaliste qui m'a posé des questions, Habitat 76 m'a demandé et j'étais en délégation à ROUEN avec le Directeur des Services de l'époque, le Directeur des Services Adjoint plus l'Adjoint aux travaux, sur ce qu'il fallait à tout prix garder compte tenu des pré-propositions qui ont été faites par l'architecte d'Habitat 76, anciennement OPAC pour que tout le monde suive. Il fallait à tout prix démonter la petite maison qui est au milieu de l'espace puisqu'il empêchait la construction du projet. Il n'était pas placé dans le bon axe. Et puis la maison- loge est gardée en logement, en mètres carrés sociaux pour ce type de construction puisqu'il est de rigueur depuis de nombreuses années de faire des mètres carrés sociaux, nous nous les réclamons, et de baisser les murs, de les garder mais de les baisser sur une certaine hauteur de façon à ce qu'il n'y ait pas un côté trop rigide et un côté enfermement dans cette structure. Sachant qu'en même temps les murs sur la partie arrière route de Gamaches sont dans un état déplorable.

Et il faudra retravailler à notre niveau communal de façon à ce que les arbustes soient abattus parce que les gens sont complètement en insécurité quand ils passent route de Gamaches de ce côté-là, ils sont obligés de marcher sur la route, donc il faudra revoir cette partie là.

Voilà donc on est sur une proposition à priori de 73 logements en 7 petits blocs plus un certain nombre de maisons individuelles mais se touchant avec un côté mitoyen et chaque maison ayant un caractère de duplex, c'est-à-dire qu'on rentre par le rez-de-chaussée et on monte dans les chambres à l'étage. On aura une série de maisons qui sont plus proches de la rivière la Busine. L'allée devrait rester en structure pavée si la qualité du chantier le permet et garder un certain nombre d'arbres de façon à lui garder un certain aspect par rapport à ce qu'il était.

Voilà les remarques qui ont été colligées après accord d'un certain nombre d'intervenants extérieurs à caractère étatique. »

Mr VITAUX : « Oui s'il vous plaît. L'ensemble des logements seront donc à destination locative c'est bien ça ? »

Mme le Maire : « Oui. »

Mr VITAUX : « Est-il prévu pour autant vu l'espace important qui est alloué à cette structure, de prévoir une partie pour du privatif pour faire une mixité sociale ? »

Mme le Maire : « De toute façon la mixité est à l'ordre du jour et puis il y a des propositions qui sont faites, petit à petit, d'accession à la propriété ce qui va permettre que dans un avenir très proche, je vous fasse la proposition en tant que Maire, excusez-moi si je dis « je », je vous fasse la proposition qu'une résidence de la Ville d'Eu à caractère social soit vendue aux personnes qui y logent en priorité. Il y a une demande de la part d'une société d'habitations à loyer modéré pour que certains puissent acheter. C'est effectivement un sujet, on voit des habitants le demander. »

Mr VITAUX : « Et l'allée pavée ce serait ce qui va du côté de la chaussée à ce qui va je ne connais plus le nom de l'autre côté de la voie, est-ce que ce sera une allée privée ou une allée ouverte à toute circulation. Pour l'instant rien n'est envisagé ? »

Mme le Maire : « Dans les négociations qu'on a mené avec Habitat 76 sur cette occupation de ce terrain, il était prévu un caractère essentiellement privé avec convention pour certains usages très particuliers occasionnels. Mais à définir, certains ayant été déjà avancés. Mais essentiellement à caractère privé. »

Mr VITAUX : « 75 logements ou 73 ? »

Mme le Maire : « 73 c'est le dernier chiffre que j'ai. »

Mr VITAUX : « Cela équivaut à peu près à combien de personnes en tout ? »

Mme le Maire : « Il faut compter 3 personnes par logement pour avoir un chiffre assez équilibré de nombre en plus. C'est ce qu'ils considèrent dans les sociétés d'HLM, il y aura dedans des appartements plus grands mais vous avez aussi des gens qui sont seuls ou qui âgés deviennent seuls. Donc on considère une moyenne de 3 par logement. Et ce sera peut-être un tout petit peu plus ou un tout petit peu moins de logements quand le concours d'architectes sera fini. C'est une fourchette, c'est une indication je dirai 73. »

Mr VITAUX : « Et les travaux seront prévus donc, fin des travaux pour ? 2012 non ? »

Mme le Maire : « Oui 2011-2012. Puisque là on a pris du retard puisque c'est un projet qui a été mis au pays et il peut prendre son envol réellement pour la déconstruction seulement maintenant car par exemple le Conseil Général a approuvé seulement là récemment, les fameux projets de notre

pays Bresle et Yères puisqu'il y a pour EPF Normandie des sommes émanant de collectivités territoriales pour les aider à déconstruire.

Et je voudrai en profiter pour dire qu'à l'intérieur il y a des dalles et nous espérons travailler très prochainement sur le plancher de l'église puisqu'il y a eu de nombreux accidents à cause de ce plancher à l'église, donc nous allons devoir le démonter et après l'avoir démonté, nous allons pouvoir voir les dalles abîmées puisqu'un certain nombre ont été cassées pour faire ce fameux chauffage et nous allons faire les empreintes de façon à voir si nous ne pouvons pas récupérer des dalles au sein de cette caserne, ce qui serait une continuité assez intéressante mais nous ne savons pas aujourd'hui si l'épaisseur des dalles utiles à l'église, on va trouver les mêmes épaisseurs quand on va démonter cette base puisqu'à l'étage ce sont des planchers donc nous allons voir et bien sûr une fois que nous aurons défait à l'église nous défaisons le chauffage.

Je vous rappelle quand même que c'était un emprunt de 15 ans c'est-à-dire qu'il n'est toujours pas fini de payer mais il n'a jamais fonctionné ou quasiment jamais et nous allons mettre du plâtre, je ne sais pas ce que l'on met exactement à l'intérieur, de façon à ce que ce sol à l'église soit conforme. Mais c'est un travail que nous mènerons en début d'année 2010 de façon à redonner de la sécurité aux habitants eudois qui vont à l'église. »

« Y a-t-il d'autres sujets à aborder ? Non ? Mr GAOUYER. »

Mr GAOUYER : « A propos de choses qui nous ont coûté très chères et qui ne fonctionnent pas, est-ce que vous pourriez nous parler du terrain de football s'il vous plaît ? »

Mme le Maire : « Ah, sujet très, très difficile le terrain de football, qui m'occupe beaucoup mais qui n'occupe pas que moi Mme BRIFFARD et qui n'occupe pas un petit peu de votre temps Messieurs HERBETTE et HENNEBICQUE aussi un petit peu de votre temps. Et puis Mr GREBOVAL un peu, beaucoup de votre temps.

Parce que nous aimerions que les architectes choisis pour faire des constructions, pour faire des installations, respectent une condition qui fait partie du contrat quand il y a litige et bien qu'ils soient au milieu de façon à faire valoir nos droits.

Donc nous avons jeudi il y a une semaine et un jour enfin un rendez-vous parce que les rendez-vous demandés avant, on m'envoyait un stagiaire, forcément le stagiaire n'avait pas grande liberté. Donc nous avons eu une 1^{ère} réunion technique il y a 15 jours ou 3 semaines en Mairie et enfin nous avons pu nous retrouver sur le terrain. Alors là sur le terrain nous avons fait venir grâce au début de travail de cet architecte, un certain nombre de corps de métiers.

Le 1^{er} corps de métiers c'était celui qui faisait la maçonnerie, après je vous rappelle ce jour là il pleuvait beaucoup, après un certain temps à l'abri sous les gradins dans la mesure où on pouvait être à l'abri parce qu'il y aussi la toiture qui fuit, puis les plafonds qui tombent et bien nous avons quand même réussi à obtenir un accord c'est-à-dire que celui qui a fait le gros œuvre, va mettre 80 % pour la réparation des fissures sous les gradins. Il manque 20 % vous allez me dire. Il n'est pas question que ce soit la Ville donc l'architecte mettra 20 %.

Maintenant nous arrivons à la toiture en zinc qui, compte tenu que les gradins sont ouverts vers l'Est subit des grands vents et bien il a été constaté un certain nombre de malfaçons et l'eau, une fois qu'elle s'introduit le long des clous, glisse, glisse et s'en va salir des plafonds et fait des dégâts donc l'entreprise incriminée mettra 100 % pour la réparation. On avance de sujet vous allez me dire c'est formidable.

3^{ème} sujet, beaucoup, beaucoup plus difficile, le gazon. On en a parlé ici. Il y a eu une étude sur le gazon qui a montré un certain nombre de responsabilités bien sûr que cette étude nous l'avons vers nous et nous ne l'avons pas communiqué, et le cabinet d'architectes n'a pas grand mot à dire. Il n'a pas l'air de vraiment savoir. Donc j'ai eu un cours d'engazonnement par la Société IACO qui a fait l'engazonnement, qui n'est pas en capacité aujourd'hui de me procurer quoi que ce soit comme documents pour la traçabilité de la terre utilisée, mais par contre est capable de me faire un cours sur

le plan, sur les différentes variétés d'herbes, là-dessus j'en ai eu 20 minutes, nous en avons eu parce que nous étions au froid et l'architecte n'avait pas grand-chose à dire.

Donc nous avons fait un compte rendu de cette réunion et là aujourd'hui j'ai fait partir un courrier au cabinet d'architectes parce que je veux sa position sur cette histoire de gazon, parce que nous arrivons au point que les années s'empilent les unes sur les autres, et alors là où je suis très très ennuyée sur ce dossier de gazon, c'est que mes prédécesseurs dans leur grande générosité, ont fait faire des travaux parce qu'ils avaient quand même constaté que le gazon n'était pas formidable et bien ils ont payé de leur poche une partie des travaux, ce qui veut dire que nous nous sentons responsables. Je n'en dirai pas plus pour ce soir.

On a convoqué un 2^{ème} architecte pour des dégâts sur un autre bâtiment municipal.

Et puis au fait le 1^{er} architecte va revenir sur des dégâts au gymnase. Et puis nous avons un litige avec une compagnie d'assurances qui considère qu'elle n'a pas de légitimité à nous accompagner sur le dossier des pierres qui sont tombées rue des Fontaines contre la Maison des Jeunes parce qu'elle avait une assurance avec nous mais considère que dommages aux biens cela ne la concerne pas. Voilà.

Bon il se trouve que ce qui est ennuyeux c'est que maintenant elle n'a plus les contrats d'assurances de la Mairie. C'est un peu difficile on comprend qu'elle traîne les pieds. Mais en tout cas on voit clairement sur ce dossier que les phases normales n'ont pas été respectées. Mais nous arriverons un jour à réparer tout ça parce qu'il ne s'agit pas de commencer les travaux avant que les responsabilités soient clairement reconnues de façon qu'il y ait encore la visibilité s'il y a des expertises complémentaires qui sont faites. Mais en tout cas je vous dirai quand même que sur ce dossier des pierres il est fortement intéressant de voir que les personnes qui ont été mandatées par la Ville n'étaient pas le cabinet d'architectes qui a fait les travaux, qui a suivi le chantier donc ils récusent l'expertise mandatée par la Ville. Nous allons continuer de travailler et bien entendu vous verrez un certain temps les barrières et excusez-moi Monsieur GAOUYER, je suis sortie du simple gazon et du simple Stade des Prés Salés. »

« Mme BRIFFARD vous avez quelque chose à rajouter ?

Mme BRIFFARD : « Mr LAMORIL voulait la parole. »

Mme le Maire : « Mr LAMORIL, excusez-moi je ne voyais pas. »

Mr LAMORIL : « Oui tout à l'heure j'avais levé le doigt mais ce n'est pas bien grave. Malgré que l'hiver arrive, il y a moins de monde évidemment au marché mais j'ai constaté que l'allée qui est réservée pour les services de sécurité n'est pas respectée. Est-ce que vous pouvez y faire quelque chose ? »

Mme le Maire : « C'est dommage parce que nous avons fait passer les services. Il y a eu une vérification il y a très peu de temps. Mais peut-être que dans notre dos ils remettent des petites barres chariots ou bascules ou autres mais il y a eu un travail de vérification qui a été fait il y a très peu de temps. »

Mr LAMORIL : « Est-ce que la personne qui a été, sur place, vérifier est passée rue Paul Bignon parce que là on ne passe plus même avec un vélo, à pieds...? »

Mme le Maire : « Même avec un vélo on ne passe plus ? J'y vais avec vous Mr LAMORIL quand vous voulez parce qu'il y a des gens qui passent avec leurs caddies. »

Mr PARISY : « Ca s'appelle un tandem. »

Mr LAMORIL : « Il y a aussi avec leurs vélos. »

Mme le Maire : « Je ferai remonter aux services de Police votre remarque mais c'est un fait qu'on ne pourra pas les mettre sur site à vérifier quand ils font en même temps les sorties d'écoles. Mais on a vérifié et votre question m'étonne parce que c'est vraiment très très proche par rapport à cette heure-ci.

Faute de questions et de remarques nous allons pouvoir clore le Conseil Municipal.

Mr HERBETTE, le prochain Conseil serait le vendredi 18, est-ce que le 18 décembre est un vendredi ? Ce serait le vendredi. Mme MALLET, pardon j'ai clos le Conseil excusez-moi allez-y. »

Mme MALLET : « Parce que Mr LENGLET étant arrivé j'ai peut-être la réponse à ma question sur les... »

Mme le Maire : « Mr LENGLET, il faut qu'on vous explique. Vous avez fait une remarque. Il faut reprendre le compte rendu de la fois précédente. Nous étions au mois d'octobre. »

Mme MALLET : « Page 21. »

Mme le Maire : « Page 21. »

Mme MALLET : « Le « Nous nous sommes encore réunis en commission pour définir le cahier des charges ». Je voulais savoir quelle commission et quand ? »

Mr LENGLET : « C'était pas la commission des écoles. C'est une commission qui réunissait des techniciens, Mme PAULINO, moi-même... »

Mme MALLET : « Non c'était pas une commission municipale. »

Mr LENGLET : « C'était pas une commission municipale non. C'est peut-être le mot commission qui est malheureux. »

Mme le Maire : « Non non. Il y a Madame des travaux en commission et en commission municipale. Donc nous allons changer ce vocabulaire pour que vous ne soyez pas en difficultés. »

Mr LENGLET : « Ce n'était pas, pour rassurer Mme MALLET, ce n'était pas une commission municipale sur les écoles et d'enseignement à laquelle... »

Mme MALLET : « Ni sur les appels d'offres... »

Mr LENGLET : « A laquelle vous appartenez pour laquelle... »

Mme MALLET : « Ni aux appels d'offres où j'appartiens parce que je... »

Mr LENGLET : « Et pour laquelle vous auriez été convoquée et invitée. »

Mme le Maire : « Et en même temps il n'y a pas eu de réunion, il n'y a pas de commission d'appels d'offres ? »

Mr LENGLET : « Non. »

Mme le Maire : « Non ce n'est pas dit. « Nous nous sommes réunis... »

Mr LENGLET : « De plus dans mon intervention, donc alinéa 4 page 21, il est dit qu'il n'y a pas eu d'appels d'offres, il ne s'agissait pas de choisir l'attribution des repas, compte tenu des modalités. Dans ce cahier de charges on a demandé simplement des améliorations de menus. Ce n'est pas du tout une discussion... »

Mme MALLET : « Vous avez fait ce que vous voulez dans votre réunion de travail, on n'était pas là donc vous avez fait... »

Mr LENGLET : « Oui mais ce n'étaient pas du tout des remarques sur le tarif. »

Mme le Maire : « On me dit Mme MALLET qu'il y avait une commission d'ouverture des plis où vous n'êtes pas venue. C'est ce que me dit Mr LEVESQUE à l'instant. »

Mme MALLET : « Non je ne suis pas partie... »

Mr LEVESQUE : « Je n'ai plus la date en tête mais on pourra la rechercher. »

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE vous procurera les détails. »

Mr LEVESQUE : « Je me souviens très bien de cette ouverture de plis. La commission scolaire était là, moi également et les techniciens de la Mairie également. Mais par contre... »

Mme MALLET : « On est sur le cahier des charges. »

Mme le Maire : « Oui mais vous avez extrapolé tout à l'heure dans la question avec la commission d'appels d'offres. Donc Mr LEVESQUE vous répond partiellement et Mr LENGLET en faisait partie aussi. »

« Merci Mesdames et Messieurs, nous suspendons la séance il est 21h15, rendez-vous le 18 décembre. »

-=-=-=-=-